

Commune et Bourgeoisie



COMMUNE DE BOURG-SAINT-PIERRE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Bourg-Saint-Pierre porte à la connaissance du public que M. Pellaud Samuel, 1937 Orsières, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de la dite loi.

Locaux et emplacements : Parcelle no 1547, plan 11

Enseigne : Gîte du Plan du Jeu

Prestations : Hébergement, mets et boissons à consommer sur place

Heures d'ouverture : 06h00 à 23h00

Début d'activité : 01.01.2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale